

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Kim Tremblay-Cliche

<https://www.cadre21.org/membres/0fbc10057347b1457183ec4a>

Date d'obtention : 2024-06-05 16:01:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à la personne qui signale
- 2- Évaluer l'incident à l'aide de la grille inclus dans la trousse. Accueillir le jeune sans jugement. Établir s'il s'agit d'un acte criminel ou non et ensuite s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.
- 3- Vérifier l'information auprès des personnes et ou témoins en complétant la grille.
Si les informations apparaissent malveillantes contacter la police.
- 4- Rencontrer l'instigateur et compléter la grille.
 - Si les gestes sont impulsifs et non criminels, une rencontre de prévention peut être faite par le personnel scolaire sur le respect de la vie privée de tous et sur les risques et pratiques responsable associés à l'utilisation des réseaux sociaux.
 - Si les actes sont criminels et non malveillants, la police rencontrera le ou les élèves en question pour s'assurer qu'ils effacent le contenu de nature intime sur leur différentes plateformes. Une rencontre de sensibilisation sera faite par la police.
 - Si les gestes apparaissent malveillants, on ne rencontre pas l'instigateur et on informe la police qui procèdera à une enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il est primordial de débiter la trousse sexto avec la première personne rapportant les informations si celle-ci est un élève de l'école. Aussi, de toujours vérifier chaque information reçue auprès des personnes mentionnées.
- Si on n'est pas certain qu'une situation a lieu à l'école ou entre des enfants de l'école, on peut référer un parent qui rapporterait une situation directement au service de police.
- Suite à une situation, si la police obtient des informations supplémentaires concernant d'autres élèves, la police ne peut nous demander de questionner un autre élève. En tant que membre du personnel de l'école, nous en sommes pas mandataires du service de police.
- Si des photos sont dans un cellulaire, on ne les regarde sous aucune condition. On confisque le cellulaire et on le remet à la police.
- Qu'un acte soit considéré comme malveillant ou non, on doit contacter le service de police s'il y a eu échanges ou production de pornographie juvénile. L'intervention du policier sera différente (enquête policière ou rencontre de sensibilisation) mais les contacter est nécessaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est :

Le choix ou non de faire appel à la police et/ou aux parents du jeune lorsque celui-ci est

- plus âgé, que les gestes sont consentants, exclusifs, non malveillants mais que les actes sont de nature criminelles (ex production et diffusion de pornographie juvénile) ou qu'ils se rapprochent de la pornographie

-Exemple: Deux photos sont envoyées: une image en sous-vêtement (constitue une image intime mais non pornographique) et une image où la personne se touche par dessus ses vêtements (elle se livre à une activité sexuelle plutôt sous-entendue qu'explicite comme ce n'est pas une vidéo, la photo peut être interprétée).

Lorsqu'on demande aux jeunes de nous remettre leur cellulaire, ils refusent et effacent eux-mêmes les dites photos, en appel l'un avec l'autre en notre présence. La collaboration est alors nuancée.... La suite m'apparaît alors plus délicate.